



Donation avec usufruit en Algérie

Par **kourenai**, le **13/12/2011** à **23:45**

Bonjour,

En 1993, mon père m'a fait une donation partagée moitié-moitié avec ma sœur, avec acte chez un notaire, d'une maison en Algérie, mais il s'est réservé l'usufruit et la jouissance jusqu'à sa mort. Il est décédé en octobre 2010.

Aujourd'hui, mes frères et sœurs nous attaquent, moi et ma sœur en justice, pour annuler cet don. Leur avocat leur dit que votre père a fait une donation valable mais il a gardé l'usufruit alors après sa mort deviens 'wassiya' et moi et ma sœur nous devons droit juste une part comme tous la famille et pas toute la maison.

Merci de me répondre, c'est très urgent.

Par **amajuris**, le **14/12/2011** à **10:17**

bjr,
il faut poser votre question sur site juridique algérien.
cdt

Par **kourenai**, le **16/12/2011** à **15:39**

J'aurais bien voulu mettre la demande dans un site juridique algérien, mais je n'en connais

pas.

Cordialement

Par **alterego**, le **16/12/2011** à **15:57**

Bonjour,

Interroger un avocat algérien, voir le consulat proche de chez vous qui a, je pense, un service juridique.

Cordialement